**Description détaillée**

Cette fonctionnalité permet l’édition des offres promotionnels. Une offre promotionnel se différencie des offres commerciales dans la mesure où elles ne sont pas proposées en connaissance préalable des informations des clients. Le spectre d’application est plus large et moins ciblé. Il pourra s’agir de publicité mise en avant sur le site internet concernant des réductions. Par exemple -30% sur l’achat de 5 billets pour les familles (avec 3 enfants) est une offre promotionnelle dans la mesure où elle sera envoyée et notifiée à une population qui ne sera pas nécessairement concernée. En effet si cette offre apparait sur le site internet nous ne pouvons savoir à l’avance qui sera concerné ou non.

-Use Case : Créer une offre promotionnelle

1.1 Description

Ce Use Case permet à un administrateur doté des droits d’accès concernant cette fonctionnalité de saisir les critères relatifs à l’établissement d’une offre promotionnelle. Cette offre sera établie suivant des critères que l’administrateur choisira et sélectionnera sur l’interface prévue à cette effet. Il pourra s’agir de réductions sur des entrées. Ces offres promotionnelles ne nécessiteront pas la connaissance préalables des informations clients. Il s’agira par exemple d’accorder des réductions de 20% à tous les clients pour une période et une catégorie de la population sélectionné préalablement.

1.2 Flot d’événements

1. L’administrateur se connecte au service de saisie des offres promotionnelles garantissant ainsi l’accès aux personnes autorisées
2. L’administrateur choisie d’éditer une nouvelle offres promotionnelles.
3. L’administrateur saisie la réduction à appliquer, la période d’application, les conditions relatives à l’âge et au nombre d’entrées.
4. L’administrateur valide cette offre.
5. Le système enregistre la nouvelle offre.
6. Le système édite graphiquement et publie l’offre sur le site internet du parc. Il envoie également par email la notification de cette offre promotionnelle.

1.3 Exigences particulières / fonctionnelles :

1. L’entreprise peut accorder des entrées gratuites à condition d’imposer une entrée payante pour cette entrée gratuite.
2. L’administrateur doit être en mesure d’allonger la période d’application l’offre en cours.